

		DOC. – N°	CAPSE-2016-925-01c-NT-rev0
		TYPE	Note dérogation
Destinataire(s)	Azur piscines		
Titre	Note dérogation Site existant Azur piscines Commune de Païta		

0	08/05/2020	Eric SEGALA, CAPSE NC	Création du document
Révision	Date	Rédaction	Commentaires

	DOC – N°	CAPSE-2016-925-01-NT-rev0
	TYPE	NOTE DEROGATION
Titre	Azur piscines- Commune de Païta	

SOMMAIRE

0	CONTEXTE	3
1	LE PROJET	4
1.1	LOCALISATION	4
1.2	EXPLOITANT	5
2	TRAITEMENT DES NON-CONFORMITES REGLEMENTAIRES	6
2.1	IMPLANTATION 1432	6
2.2	COMPORTEMENT AU FEU 1432	6
2.3	DISPOSITIONS GENERALES 1433	7
2.4	DISPOSITIONS GENERALES 1433	8
2.5	MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	8
2.5.1	<i>Défense Incendie</i>	8
2.5.2	<i>Mesures compensatoires</i>	11
2.6	RETENTION	12

	DOC – N°	CAPSE-2016-925-01-NT-rev0
	TYPE	NOTE DEROGATION
Titre	Azur piscines- Commune de Païta	

0 CONTEXTE

Dans le cadre de l'évolution de leurs activités, les exploitants Azurs Piscines souhaite réaliser une évaluation de la conformité des installations en fonction des exigences de leurs activités.

L'exploitant stockera un volume d'environ 21 m³ de liquide inflammable, il sera soumis au régime de la déclaration au titre de la rubrique 1432 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement selon le code de l'environnement de la Province Sud.

1432	Liquides inflammables visés à la rubrique 1430 (stockage en réservoirs manufacturés de -). La quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente étant : a) Supérieure ou égale à 10 t pour la catégorie A..... b) Supérieure ou égale à 500 t pour le méthanol..... c) Supérieure ou égale à 2 500 t pour la catégorie B, notamment les essences y compris les naphtes et kérosènes, dont le point éclair est inférieur à 55 °C (carburants d'aviation compris) d) Supérieure ou égale à 2 500 t pour la catégorie C, y compris les gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles) et les kérosènes, dont le point éclair est supérieur ou égale à 55°C..... e) supérieure à 500 m³ et non visée aux a), b), c), d) ci-dessus..... f) supérieure à 100 m³, mais inférieure ou égale à 500 m³..... g) supérieure à 5 m³, mais inférieure ou égale à 100 m³..... Nota Sont considérés comme distincts : 1- deux stockages enterrés présentant les caractéristiques suivantes : La distance horizontale minimale entre les parois des réservoirs est d'au moins 4 m. Si l'un des stockages contient des liquides particulièrement inflammables ou de première catégorie, une distance horizontale est d'au moins 6 m : - entre les bouches d'empotage ; - entre les extrémités des tubes d'évent ; - entre la bouche d'empotage d'un réservoir et l'extrémité du tube d'évent de l'autre.	HRi - GF HRi - GF HRi - GF HRi - GF A As D
	2- un stockage enterré et un stockage aérien : La distance horizontale entre les parois du réservoir enterré et les bords de la cuvette de rétention du réservoir aérien est d'au moins de 2 m. Aucune partie du stockage enterré n'est située sous la cuvette de rétention du réservoir aérien. La configuration du terrain ou la conception de l'installation ne permet pas l'écoulement accidentel des liquides contenus dans le réservoir aérien vers le réservoir enterré.	

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE-2016-925-01-NT-rev0
	TYPE	NOTE DEROGATION
Titre	Azur piscines- Commune de Païta	



Figure 1 : Implantation du site

1.2 EXPLOITANT

L'emprise du bâtiment est d'environ 700m², il est destiné à la fabrication de piscine.



Figure 2 : Surface de l'exploitation

	DOC – N°	CAPSE-2016-925-01-NT-rev0
	TYPE	NOTE DEROGATION
Titre	Azur piscines- Commune de Païta	

2 TRAITEMENT DES NON-CONFORMITES REGLEMENTAIRES

2.1 IMPLANTATION 1432

Les liquides inflammables sont stockés dans des containers climatisés.

L'entrepôt est un bâtiment existant dont les parois sont proches des limites de propriété.



Figure 3 : Emplacement prévu de la zone de stockage de liquides inflammables

Le nouvel emplacement sera situé à 30 m de la limite de propriété située à l'est. La zone située au sud et à l'ouest de la zone de stockage comprend une zone non constructible et inoccupée jusqu'à la Savexpress.

En cas d'incendie, les dommages aux tiers seront limités à la parcelle inoccupée au sud et à l'est, jusqu'à la Savexpress.

2.2 COMPORTEMENT AU FEU 1432

Les liquides inflammables sont stockés dans des containers réfrigérés situés à 15m du bâtiment le plus proche. La résistance au feu REI 120 est assurée par un éloignement de plus de 8m et des plots bétons.

Le désenfumage sera assuré par les portes des containers.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE-2016-925-01-NT-rev0
	TYPE	NOTE DEROGATION
Titre	Azur piscines- Commune de Païta	

Les mesures proposées consistent à :

- Réduire le besoin en produits inflammables à 4 containers de 20 pieds,
- Ne plus stocker de l'acétone dans les containers,
- Eloigner le plus possible le stockage des containers de liquides inflammables des limites de propriété,
- Cloisonner le stockage des 4 containers par un muret par empilement d'unité massifs empilblocks SPB en béton de haute qualité sur 3 côtés sur 3 hauteurs, soit 1,80m permettant d'exploiter sur la 4ème façade.

Cette solution permet d'assurer la maîtrise du risque, une certaine souplesse d'exploitation (de diminuer ou augmenter la surface de stockage des liquides inflammables), d'être plus robustes par rapport aux manipulations de chariots élévateurs pour venir charger ou décharger les produits inflammables.



Figure 4 : Emplacement du stockage de liquides inflammables

2.3 DISPOSITIONS GENERALES 1433

La zone située au sud-est de l'entrepôt est en cul-de-sac et en grande partie situées à plus de 25m de la porte d'accès. Les autres accès sont utilisables grâce à des passages permettant le cheminement de personnes.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE-2016-925-01-NT-rev0
	TYPE	NOTE DEROGATION
Titre	Azur piscines- Commune de Païta	



Figure 5 : Distance aux limites les plus proches

Il est communément admis qu'une paroi coupe-feu 2h est équivalent à une distance d'éloignement de 8m. L'usine de production d'Azur Piscines est à une distance des limites de propriétés suffisante. L'exploitant veillera à ce qu'aucun stockage ne vienne diminuer cette distance de sécurité.

2.4 DISPOSITIONS GENERALES 1433

Le liquide est toujours utilisé sous la surveillance d'au moins un opérateur. La viscosité des produits est très importante. En cas de fuite, le liquide n'est pas déversé immédiatement dans le réseau d'évacuation, le personnel a le temps d'intervenir et de récupérer le produit.

L'absence de débourbeur séparateur d'hydrocarbure n'est pas préjudiciable dans ce cas, donc aucun aménagement supplémentaire ne sera réalisé.

2.5 MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

2.5.1 Défense Incendie

Le dimensionnement des besoins en eaux de lutte contre l'incendie est calculé selon la méthode de calculs présentée dans le Document Technique D9 « Défense extérieure contre l'incendie – Guide pour le dimensionnement des besoins en eaux », édité par le Centre National de Prévention et de Protection, septembre 2001 et élaboré conjointement par le Centre National de Prévention et de Protection (CNPP), la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) et l'Institut National d'Etudes de la Sécurité Civile (INESC).

Catégorie de risque :

Au sens de la notice D9, le site peut relever des rubriques suivantes :

- Fascicule L rubrique 05 – Transformation de matières plastiques non alvéolaires

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE-2016-925-01-NT-rev0
	TYPE	NOTE DEROGATION
Titre	Azur piscines- Commune de Païta	

Fascicule L

Cires. Résines. Caoutchouc. Matières plastiques.

		CATEGORIE RISQUE	
		Activité	Stockage
01	Cires, cierges et bougies de cire.....	1	2
02	Résine naturelle	2	2
03	Fabrication de matières premières pour objets en matières plastiques (granulés).....	2	2
04	Polymérisation et transformation de matières plastiques alvéolaires.....	2	3
05	Transformations de matières plastiques non alvéolaires.....	1	2
06	Travail de la corne, de la nacre, de l'écaille, de l'ivoire, de l'os		
	Fabriques d'objets en ces matières à l'exclusion des boutons	1	2
07	Fabriques de montures de lunettes, sans fabrication de matières premières.....	1	2
08	Transformation du caoutchouc naturel ou synthétique, guttapercha, ébonite (à l'exclusion des fabriques de caoutchouc synthétique- de pneumatiques et chambres à air)	2	2 ¹

Le niveau de risque est croissant de catégorie 1 pour l'activité et catégorie 2 pour le stockage.

Le tableau suivant présente les besoins en eaux contre l'incendie pour les activités de l'installation concernées par un scénario résiduel contre l'incendie :

	DOC – N°	CAPSE-2016-925-01-NT-rev0
	TYPE	NOTE DEROGATION
Titre	Azur piscines- Commune de Païta	

Tableau 1 : Dimensionnement des besoins en eau de lutte incendie

Critère	Coefficient additionnel	Coefficients retenus pour le calcul
Hauteur de stockage (si pas d'information alors hauteur de stockage = hauteur bâtiment moins 1m) - Jusqu'à 3 m - Jusqu'à 8 m - Jusqu'à 12 m - Au delà de 12 m	0 + 0,1 + 0,2 + 0,5	0,1
Type de construction (ne pas tenir compte du sprinkler) - ossature stable au feu > 1 heure - ossature stable au feu > 30 minutes - ossature stable au feu < 30 minutes	- 0,1 0 + 0,1	0,1
Type d'interventions internes		
- accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée)	-0,1	0
- DAI généralisée reportée 24H/27 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24H/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels	-0,1	0
- Service de sécurité incendie 24H/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24H/24	-0,3	0
Σ coefficients		0,2
surface de référence (S en m²)		700
Qi (débit intermédiaire en m³/h)		51
Catégorie de risques (voir annexe 1 de la D9) Risque 1 : $Q1 = Qi \times 1$ Risque 2 : $Q2 = Qi \times 1,5$ Risque 3 : $Q3 = Q1 \times 2$	1,5	102
Risque Sprinklé (oui ou non)	non	102
Débit requis (Q en m³/h)		102
Multiple de 30 le plus proche :		90m³

Les besoins théoriques en eau pour la défense incendie de l'entrepôt sont de 90m³/h pendant 2h soit 180 m³ disponible.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE-2016-925-01-NT-rev0
	TYPE	NOTE DEROGATION
Titre	Azur piscines- Commune de Païta	



Figure 6 : Distance des hydrants

Les deux poteaux incendies les plus proches identifiés sont situés à une distance de 172 et 175 m du risque.

Le guide DECI précise les moyen possibles pour vérifier si les hydrants disponibles sont suffisants pour les services de secours :

Pour des besoins en eau inférieurs à 180 m³/h pendant 2 heures et afin d'assurer une répartition judicieuse des PEI, le 1er PEI devra se situer à une distance maximale de 200 m par les voies praticables et l'ensemble du dispositif doit être à moins de 400 m du bâtiment par les voies praticables.

Selon ce guide, les poteaux incendies publics fournissent l'eau suffisante pour la défense extérieure contre l'incendie.

2.5.2 Mesures compensatoires

Pour palier à la distance d'implantation des poteaux incendie, l'exploitant propose de mettre à disposition ses deux piscines d'expositions qui sont en permanence en eau représentant une réserve d'eau de 64m³ disponible immédiatement, à proximité de la voie principale et de l'accès à la zone de risque (distance entre les piscines et le risque d'environ 80m). La distance entre la zone de stationnement pompier et la réserve d'eau sera inférieure à 8m.

Cette réserve d'eau permettra d'assurer la première intervention par les services de secours, le temps de mise en œuvre des poteaux incendie à proximité.

	DOC – N°	CAPSE-2016-925-01-NT-rev0
	TYPE	NOTE DEROGATION
Titre	Azur piscines- Commune de Païta	

Les sapeurs pompiers de la ville de Païta s'exercent régulièrement sur ce site (environ une fois par an) et sont donc familiers des installations. Un plan ETARE est existant.

De plus, l'exploitant engage une démarche auprès du syndicat de la zone d'activité et de la commune pour régulariser la défense incendie du quartier selon les réglementations en vigueur liées à ces zones d'activités.

Considérant l'ensemble de ces mesures compensatoires qui permettent de répondre à une intervention rapprochée et une intervention à l'aide des hydrants existants, nous demandons une dérogation de la réglementation ICPE sur l'implantation des hydrants publics.

Le courrier de la mairie de Païta est en annexe du dossier de déclaration, acceptant l'utilisation des piscines pour défense incendie .

2.6 RETENTION

En cas d'incendie, il est nécessaire de retenir les eaux d'extinction, le volume d'eau lié aux intempéries sur la surface drainée et une partie des liquides présents sur site conformément au principe de calcul défini dans la directive D9A.

Le volume d'eau à retenir en cas d'incendie serait :

- Eau d'extinction : 90m³/h pendant 2h soit 180 m³
- Eau de pluie :
 - o Surface drainée (ensemble du site) = 4 000 m²
 - o Pluviométrie retenue : 10l/m²
 - o Total : 40 m³
- Liquides sur site :
 - o Volume de liquide dans le plus grand local : 5 m³
 - o Volume à retenir (20%) : 1 m³

Volume totale à retenir sur site : 221 m³

Les canalisations du site seront munies d'obturateurs pneumatiques qui permettent de confiner les eaux à l'intérieur du site.

La rétention sera réalisée dans la partie sud-ouest du site. Le remblai permettant la récupération des eaux d'extinction aura une hauteur d'environ 50 cm.

Pour retenir 221 m³ avec un muret d'une hauteur de 50cm, la surface disponible doit être au minimum de 442 m².

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE-2016-925-01-NT-rev0
	TYPE	NOTE DEROGATION
Titre	Azur piscines- Commune de Païta	



Figure 7 : Surface de la zone de rétention

La zone de circulation et de stockage des piscines à l'extérieur est imperméabilisée par une dalle béton. Le parking situé à l'ouest en limite de propriété sert de rétention.

Un merlon est existant en limite propriété côté Savexpress permettant d'orienter les eaux pluviales vers le réseau EP existant.

Un remblai en terre a été mis en place en partie sud-ouest (aval hydraulique de l'ensemble de la zone) du terrain pour ceinturer la zone, à proximité du réseau d'EP de la zone, permettant d'isoler une surface d'environ 900m².

En cas d'incendie, un coussin gonflable sera mis en place pour obturer la canalisation d'eaux pluviales et mettre en charge la zone imperméabilisée pour récupérer les eaux d'extinction.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE-2016-925-01-NT-rev0
	TYPE	NOTE DEROGATION
Titre	Azur piscines- Commune de Païta	



Figure 8 : Emplacement des merlons et remblais pour la rétention

Avec ces dispositions, l'ensemble des eaux d'extinction peuvent être retenues sur le site.